

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1-22-47

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORÉ**

OBJET : Soutien à des animations locales contribuant à la dynamique culturelle et internationale du territoire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux relations internationales et européennes, interventions humanitaires , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

A l'échelle de notre territoire, le dynamisme du soutien de notre collectivité au secteur culturel et à son événementiel permet de favoriser le développement d'industries culturelles et créatives.

Par ailleurs, la culture est une thématique porteuse pour construire des partenariats internationaux. Ainsi, un nombre important d'opérateurs culturels du département propose des événements largement ouverts aux cultures étrangères et notamment celles portant sur des zones de coopérations décentralisées de la collectivité départementale.

Concrètement, soutenir les projets proposés (cf. liste annexée à ce rapport) par ces opérateurs, contribuera à :

- Encourager les coopérations entre les opérateurs culturels de Provence et des opérateurs étrangers ;
- Promouvoir le dialogue interculturel ;
- Favoriser la mobilité transnationale des professionnels du secteur de la culture ;
- Diffuser des créations artistiques de qualité.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-joint :

- Les demandes de subvention formulées, par des associations des Bouches du Rhône contribuant à la dynamique culturelle et internationale du territoire, dans le cadre de la politique publique des relations internationales et des affaires européennes.
- L'attribution, au titre de 2018 et dans le cadre du dispositif « Coopération et Développement », de subventions pour un montant de 23 500€;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL